

En rapport avec la garantie d'une «possibilité de faire porter l'affaire», il convient de résoudre également la question de savoir si le recours sur lequel se prononce une «juridiction ayant compétence notamment en matière pénale» a la nature d'un recours ordinaire (c'est-à-dire un recours dirigé contre une décision non définitive), ou d'un recours extraordinaire (c'est-à-dire un recours dirigé contre une décision définitive), ainsi que la question de savoir si la «juridiction ayant compétence notamment en matière pénale» a le pouvoir, sur la base de ce recours, de procéder à un examen complet, tant du point de vue factuel que juridique?

(<sup>1</sup>) JO L 76, p. 16.

**Ordonnance du président de la Cour du 27 janvier 2012 (demande de décision préjudicielle du Verwaltungsgericht Berlin — Allemagne) — Yasar Erdil/Land Berlin**

(Affaire C-420/08) (<sup>1</sup>)

(2012/C 109/14)

*Langue de procédure: l'allemand*

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 327 du 20.12.2008

**Ordonnance du président de la sixième chambre de la Cour du 15 décembre 2011 — Commission européenne/ République portugaise**

(Affaire C-533/09) (<sup>1</sup>)

(2012/C 109/15)

*Langue de procédure: le portugais*

Le président de la sixième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 51 du 27.02.2010

**Ordonnance du président de la Cour du 30 janvier 2012 — Commission européenne/République d'Autriche**

(Affaire C-516/10) (<sup>1</sup>)

(2012/C 109/16)

*Langue de procédure: l'allemand*

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 13 du 15.01.2011

**Ordonnance du président de la septième chambre de la Cour du 20 janvier 2012 — Commission européenne/ Hongrie**

(Affaire C-575/10) (<sup>1</sup>)

(2012/C 109/17)

*Langue de procédure: le hongrois*

Le président de la septième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 72 du 05.03.2011

**Ordonnance du président de la Cour du 31 janvier 2012 (demande de décision préjudicielle du Oberlandesgericht Oldenburg — Allemagne) — Johann Bilker, Heidrun Ohle, Ursula Kohls-Ohle/EWE AG**

(Affaire C-8/11) (<sup>1</sup>)

(2012/C 109/18)

*Langue de procédure: l'allemand*

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 113 du 09.04.2011